

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 17 décembre 2012

**RETRAIT ET MISE HORS SERVICE DES RAPPORTS DE POSITION
A & B SOUMIS PAR COURRIEL EN FORMAT MS EXCEL**

La présente circulaire a pour but d'informer tous les participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) que la Division de la réglementation de la Bourse (la Division) mettra hors service la méthode de transmission par courrier électronique et en format MS Excel des rapports de position A (Contrats à terme et Options sur contrats à terme) et B (Options).

La date d'entrée en vigueur de cette mise hors service sera **le 31 mars 2013**. Par conséquent, à compter du 1^{er} avril 2013, la Division acceptera uniquement la transmission de rapports de position par l'entremise du procédé de soumission LOPR. Les participants agréés qui n'utilisent pas présentement ce procédé devront donc veiller à ce qu'il soit mis en place et opérationnel au plus tard à la date susmentionnée. Les participants agréés qui sont prêts à utiliser le procédé LOPR avant cette date, sont encouragés à le faire immédiatement.

Pour toute information concernant les exigences, les dispositions et la déclaration des positions LOPR, veuillez consulter la section LOPR du site internet de la Division à : <http://reg.m-x.ca/fr/lopr/> ou communiquer avec nous par courriel à LOPR@mx.ca.

Si d'autres renseignements s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Santo Ferraiuolo, Analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 787-6510 ou par courriel à l'adresse sferraiuolo@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no: 171-2012